



[www.campagneset  
environnement.fr](http://www.campagnesetenvironnement.fr)



## LE CAHIER DE L'AGRICULTURE RAISONNÉE

### Certification HVE : le groupe rendra ses conclusions pour mi-mars

Parmi les 32 chantiers qui découlent du Grenelle de l'environnement, celui concernant la certification des exploitations fait l'objet d'un groupe de travail présidé par Pierre-Eric Rosenberg. Le groupe s'est déjà réuni deux fois et a procédé à une consultation des différentes parties prenantes. Même si l'idée de certification ne fait pas l'unanimité au sein du groupe, la plupart des participants sont d'accord pour reconnaître que le nouveau dispositif doit tenir compte de l'existant et reposer sur quelques principes simples : progressivité (en instaurant un dispositif qui permette aux agriculteurs d'accéder à la certification par étapes), cohérence (en créant un dispositif qui fédère l'ensemble des démarches existantes) et simplicité (notamment sur les procédures d'audit).

Le groupe a également auditionné deux activités professionnelles disposant déjà de certification : la forêt (avec PEFC) et le bâtiment (avec HQE) afin d'en étudier les analogies possibles avec l'agriculture. Le groupe devra rendre sa copie pour le 15 mars avec l'objectif de déboucher sur un projet de loi pour la mise en place d'une certification Haute valeur environnementale.

G.M.

### Trouver une nécessaire complémentarité

La certification des exploitations n'a pas vocation à uniformiser les démarches qualité des filières produits. Il est en revanche nécessaire d'éviter toute concurrence et d'arriver à une nécessaire complémentarité.

Il n'est pas rare qu'une seule et même exploitation intègre plusieurs démarches de qualité produits (label rouge, charte de bonnes pratiques, AB, agriconfiance...). Toutefois, seule une certification d'entreprise permet d'englober l'ensemble des filières produits de l'exploitation agricole et de reconnaître de façon horizontale les efforts entrepris.

La certification est d'autant plus facilitée si des démarches produits sont présentes sur l'exploitation. Même si certaines exigences peuvent se recouper ou s'imbriquer, la certification globale apporte une logique, une cohérence à l'ensemble. Les contrôles n'en sont pas alourdis pour autant. Au contraire, ils sont simplifiés. En effet, dans la pratique, les auditeurs tiennent compte des différentes démarches mises en place préalablement, même si celles-ci ont été contrôlées par un autre organisme certificateur.

Il n'y a donc pas de concurrence entre un raisonnement vertical par filière et un raisonnement horizontal par entreprise. Il y a en revanche complémentarité. Il ne s'agit pas de gommer les initiatives en matière de qualité des produits mais de les mettre en valeur à travers une approche environnementale transversale. C'est d'ailleurs ce que Michel Barnier souhaite en mettant en avant les avantages d'une certification permettant de « *mutualiser les efforts, les idées, les démarches : leur donner plus de force en les mettant ensemble* ». Aujourd'hui, la certification globale d'exploitation s'appelle l'agriculture raisonnée. En intégrant plus largement des exigences en matière de biodiversité et d'énergie, elle s'appellera peut-être demain HVE (Haute valeur environnementale). Et c'est bien à ce niveau qu'il faudra trouver une convergence afin de ne reconnaître qu'une seule certification d'exploitation agricole lisible pour le consommateur, acceptable pour les agriculteurs et fédératrice pour le marketing.

DOMINIQUE DENIEUL, ADMINISTRATEUR FARRE



### 2008, année de l'engagement des coopératives dans l'agriculture raisonnée

Valfrance a été la première coopérative à partir sur la certification agriculture raisonnée des exploitations agricoles en 2005. Champagne Céréales a décidé de prendre ce virage en mai 2007 avec l'objectif de 4 000 exploitations certifiées en 4 ans. Le groupe Terrena via sa filière volaille de qualité est aussi partie prenante sur le dossier, tout comme le groupe Occitan qui vient de donner son feu vert, ou encore les coopératives Terreos et Agralys. « *Agriculture raisonnée ou certification*

*haute valeur environnementale, peu importe*, explique Pascal Prot, président de Champagne céréales. *Ce qui compte, c'est d'apporter la preuve que notre travail est bien fait, que nous respectons l'environnement afin de nous sentir fiers de nos exploitations. Il faut agir maintenant. L'agriculture raisonnée est aujourd'hui la formule qui nous semble la mieux adaptée à nos structures. Le passage à la certification environnementale sera ensuite d'autant plus facile.* »  
A.D.



## Questions à...

Dans six mois la France prendra la présidence de l'Union Européenne et le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier a annoncé qu'il mettrait à profit cette présidence pour entamer une réflexion de fond sur le bilan de la Pac. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Dominique Brimbaum, conseillère.



### Dominique Brimbaum,

Conseillère spéciale chargée de la stratégie et de la prospective auprès du ministre de l'Agriculture

#### AVEC LA MONTÉE EN PUISSANCE DE NOUVEAUX ENJEUX COMME L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ALIMENTAIRE, LES FONDEMENTS DE LA PAC DES ANNÉES 60 SONT-ILS ENCORE ADAPTÉS ?

C'est précisément pour prendre en compte ces nouveaux enjeux et surtout la nouvelle donne sur les marchés agricoles que Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche a installé les Assises de l'agriculture avec l'objectif d'anticiper l'échéance de 2013.

L'agriculture est en effet confrontée à une nouvelle équation : produire plus et produire mieux. Produire plus pour nourrir une population qui atteindra en 2050 9 milliards d'individus qui consommeront plus de

viande et de produits laitiers. Et produire mieux pour préserver les ressources naturelles qui ne sont ni inépuisables, ni gratuites.

Pour relever ce double défi, les objectifs de la Pac comme ses instruments doivent être revisités. Les objectifs initiaux de la Pac, s'ils gardent leur pertinence, doivent être mis en perspective pour concilier besoins des consommateurs et durabilité de l'agriculture. Cette politique doit devenir une politique alimentaire, agricole et territoriale. C'est ce débat sur la Pac d'après 2013 que le ministre ouvrira lors du Conseil informel des ministres de l'agriculture qui se tiendra à Annecy en septembre. Il est impératif de l'engager, dès à présent, avec les 26 autres Etats-membres pour que la Pac ne soit pas

la variable d'ajustement des discussions budgétaires.

#### LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE CONDUIT ACTUELLEMENT UNE RÉFLEXION APPROFONDIE SUR LE BILAN DE SANTÉ DE LA PAC, DANS LE CADRE DES ASSISES DE L'AGRICULTURE. QUELLES EN SONT LES PRIORITÉS ET LE CALENDRIER ?

Le bilan de santé de la Pac, exercice prévu dans le cadre de la dernière réforme de juin 2003, constitue pour le ministre de l'Agriculture et de la Pêche une opportunité pour anticiper la Pac de 2013 en consolidant sa dimension de développement durable conjuguant performance économique et efficacité écologique. Pour Michel Barnier, ce rendez-vous, qui sera conclu sous

présidence française, doit permettre de refonder la politique de stabilisation des marchés en renouvelant les outils de gestion, en responsabilisant les filières et les agriculteurs, de consolider les productions fragilisées par les évolutions de la Pac notamment les systèmes de production herbagère comme la production ovine, la production de lait en montagne et l'agriculture biologique. Ce sont ces orientations qu'il a mises en débat à la mi-janvier sur le terrain dans chacun des départements et qui font l'objet d'échanges dans le cadre des Assises. C'est au mois de mai que la Commission européenne souhaite aboutir sur des principes politiques permettant de conclure le bilan de santé sous présidence française fin 2008. **PROPOS RECUEILLIS**

**PAR GILLES MARÉCHAL**

### Produits coup de cœur : Miels du Jura

Frédéric Perchat est apiculteur dans le Jura. Pendant la saison de production, d'avril à août, il dispose ses 350 ruches sur les meilleurs lieux de butinage pour ses abeilles. Cela passe par la transhumance du nord au sud du département et surtout de la plaine vers la montagne afin d'offrir aux abeilles une diversité floristique permettant de produire des miels clairs ou foncés, liquides ou cristallisés.

Au-delà de la qualité gustative des différents miels (de printemps, de fleurs, d'acacia, de sapin, de forêt ou de montagne), ceux-ci ont l'avantage supplémentaire d'être élaborés dans le respect de l'environnement puisque l'activité apicole est certifiée en agriculture raisonnée.

Alors, n'hésitez pas à contacter Frédéric Perchat pour déguster ses miels - 47, grande rue 39100 Parcey - Tél. : 03 84 71 04 51 - Port. : 06 73 85 88 55 - apismelifera@orange.fr

C.R.





## La qualification environnementale des territoires pour soutenir le défi écologique

Gilles Lemaire, chercheur à l'Inra de Lusignan, lors du colloque Farre organisé le 21 janvier au Sénat



Ce n'est qu'au prix de la certification environnementale des exploitations agricoles et de celle des territoires que le défi de la productivité et de la durabilité de l'agriculture pourra être relevé. Telle est l'orientation défendue par Gilles Lemaire, chercheur à l'Inra de Lusignan. Dans son analyse, les coopératives agricoles auraient alors un rôle moteur et organisationnel à tenir.

C'est le principe de l'équilibre au sein d'un territoire que défend Gilles Lemaire, de l'Inra de Lusignan. Selon ce chercheur, aussi président du Conseil scientifique de Farre, « *que ce soit pour la limitation des flux environnementaux, le maintien de la biodiversité, ou encore la mise en œuvre d'une stratégie de protection intégrée des cultures, il est indispensable de conserver, voire*

*mettre en place le même système de production, le plus rentable. Il est donc impératif que les services environnementaux produits au niveau d'un territoire soient eux-mêmes rémunérés. Pour y parvenir, le chercheur se tourne d'abord du côté de la Pac : « Elle doit être mobilisée pour cela et l'attribution de ces crédits devrait pouvoir être modulée territorialement en fonction de certains objectifs locaux ».* Pour aller jusqu'au bout de la démarche, une

*la certification, sans lequel rien ne peut se construire »,* explique-t-il. La qualification territoriale devrait en parallèle revêtir des aspects de complémentarité, de coordination et d'interaction entre exploitations partageant la même région agricole. Dans ce cadre, à côté des aides incitatives qui doivent pouvoir être impulsées par les collectivités territoriales, ce serait aux coopératives agricoles de jouer un rôle moteur considérable afin de promouvoir les nécessaires complémentarités entre



Pour Gilles Lemaire, « *il est indispensable de conserver, voire de retrouver à l'échelle du territoire une certaine diversité de modes d'occupation des sols* ».

*de retrouver à l'échelle du territoire une certaine diversité de modes d'occupation des sols* ». Ainsi, en mixant le hors-sol et les grandes cultures, les prairies permanentes et les surfaces en rotation, les effets bénéfiques des uns sur l'environnement compenseraient alors la pression exercée par les autres. Reste toutefois à évaluer la rentabilité économique d'une telle réorganisation des territoires. « *Je pense qu'il n'y aura pas d'équilibre territorial au niveau de l'environnement si on laisse simplement agir les lois du marché* », insiste-t-il. Ceci reviendra toujours à l'uniformisation des territoires. Car, dans un contexte macro-économique donné, toutes les entreprises agricoles vont tendre à

reconnaissance des efforts engagés par les agriculteurs sur les territoires est à développer en parallèle. L'idée innovante serait de les évaluer et de leur attribuer une valeur environnementale, via une certification.

### JOUER LA COMPLÉMENTARITÉ SUR UN TERRITOIRE

La certification environnementale des exploitations serait alors la première étape. « *Il est impératif de respecter des règles de bonne pratique agronomique au niveau des exploitations individuelles. C'est le premier niveau de base de*



systèmes de production. « *Les coopératives peuvent aussi avoir un terrain d'action privilégié en permettant de mettre en place des interactions entre filières (céréales-protéagineux et élevage par exemple...) permettant de garder une diversité au niveau du territoire. La valeur économique ajoutée aux produits agricoles pourrait être un puissant facteur économique* », conclut le chercheur.

ANNE DELETTRE



Ont participé au cahier de l'agriculture raisonnée :  
l'équipe de Farre,  
Delphine Guyot, Nadège Redler,  
Claude Richard, Gilles Maréchal  
19 rue Jacques-Bingen - 75017 Paris  
Tél. : 01 46 22 09 20  
Fax : 01 46 22 02 20  
Site : www.farre.org

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE [www.farre.org](http://www.farre.org)

En direct

## Les céréaliers partagent leur passion

Passion Céréales, collectif d'information de la filière céréalière né en 2006, se dote aujourd'hui d'un réseau agriculteurs porte-parole.

Ce réseau est composé de 18 agriculteurs originaires de toutes les régions céréalières de France, dont 5 agriculteurs Farre. Ils auront pour mission d'informer les consommateurs, professionnels et journalistes, sur les céréales et sur leurs débouchés alimentaires et non-alimentaires, tout en faisant découvrir leur métier.

Les agriculteurs de ce réseau se sont réunis pour la première fois les 23 et 24 janvier 2008 à Paris afin de se former pour mieux informer le grand public. À l'occasion du Salon international



de l'agriculture, les agriculteurs participeront à une animation inédite proposée par Passion Céréales (Hall 2.2 stand A16) : un speed dating agriculture-société. En quelques minutes, les visiteurs pourront ainsi découvrir de façon ludique toutes les contributions des producteurs de céréales aux grands enjeux de demain, et discuter avec les

## Échos

### SIMPLIFICATION DES CONTRÔLES PAC POUR LES EXPLOITATIONS CERTIFIÉES

Afin d'améliorer et de simplifier le système de la conditionnalité, la Commission européenne a adopté le 21 décembre dernier des règles visant à « harmoniser les dispositions en matière de contrôles pour réduire au strict nécessaire la charge pesant sur les exploitants agricoles et les administrations nationales. La participation des agriculteurs au système de conseil agricole ou à des régimes de certification adéquats pourra désormais être prise en considération dans le cadre des contrôles ». Ainsi, les exploitations certifiées en agriculture raisonnée (dont le référentiel intègre toutes les exigences de la conditionnalité) seront moins soumises aux contrôles **C.R.**

### 2<sup>e</sup> CONCOURS DE VINS ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNÉE

Les jurys composés de professionnels du vin, de la restauration, de la presse et de la consommation vont devoir départager près de 400 vins rouges, rosés ou blancs secs qui participent cette année au 2<sup>e</sup> Concours de vins issus de l'agriculture raisonnée mis en place par Farre et la Fédération nationale Terra Vitis. Les médailles d'or de chaque catégorie seront présentés à Paris le mardi 22 avril, à l'occasion de la Journée mondiale de la terre. Enfin, tous les lauréats (or, argent et bronze) seront mis à l'honneur dans les régions le jeudi 5 juin, Journée mondiale de l'environnement.



## 2 622 exploitations certifiées

Sur le 4<sup>e</sup> trimestre, on relève une progression de 158 nouvelles exploitations certifiées, grâce notamment aux départements de l'Hérault (40 nouvelles exploitations), de l'Oise (+ 17) et de l'Aude (+ 13). La prédominance des productions végétales reste forte puisque seulement 498 exploitations certifiées possèdent des productions animales.

**C.R.**

